BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

RAPPORTS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN

RÉSOLUTIONS
EXERCICE 1935

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 4 AVRIL 1936

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

M. ALBERT BUISSON, PRÉSIDENT D'HONNEUR

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.

ERIK HAGUENIN	PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ
CHARLES BAUDRY	ADMINISTRATEUR
LOUIS BRÉGUET	—
RAOUL DE CHARBONNIÈRE	—
PIERRE DALBOUZE	—
ROGER DEMON	—
DOMINIQUE DE DIETRICH	—
NICOLAS GRILLET	—
EDOUARD IMBS	—
PIERRE LANTZ	—
RAYMOND MAZEL	—
HIPPOLYTE MIGNOT-MAHON	—
ALFRED POSE	—
JACQUES QUELLENNEC	—
JACQUES DE ROHAN-CHABOT	—
JEAN SEGARD-DESURMONT	—

COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. S. BIEUVILLE

ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. ALFRED POSE

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL

16 - Boulevard des Italiens - 16

PARIS

R. C. Seine 251.988 B

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 1936

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

L'année 1935 — le troisième exercice social de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie dont nous avons à vous rendre compte — s'est déroulée, comme toutes celles que nous avons vécues depuis notre création, sous le signe de la dépression économique. Mais nous l'avons supportée à la fois avec moins de patience et plus d'espoir, parce que nous constations, dans le monde, les manifestations évidentes d'un renouveau et, en France, les signes presque imperceptibles, mais nombreux, qui auraient indiqué comme un désir de reprise s'ils n'avaient pas été, dès qu'ils s'affirmaient, contrariés par des évènements intérieurs ou extérieurs, étouffés par des craintes réelles ou vaines.

Car il n'est pas douteux qu'en 1935 la plupart des nations du monde ont vu s'améliorer leur situation. La production de la houille, du pétrole, de la fonte, de l'acier, du cuivre s'est accrue ; l'indice de la production industrielle est passé de 98 en 1934 à 104 en 1935 pour l'Angleterre, de 66 à 86 pour les Etats-Unis, de 80 à 100 pour l'Allemagne, de 128 à

148 pour le Japon. Le mouvement du commerce mondial, quelqu'élevées que soient demeurées les barrières qui s'opposent aux échanges, a été, pendant le dernier trimestre de 1935, supérieur de 10 % à la moyenne de 1934. Le tonnage des navires désarmés diminue dans les ports. Les prix de gros montent : la hausse a été de 6 points en Angleterre et aux Etats-Unis, de 5 en Allemagne, de 12 au Japon. Les drames agricoles, qui pouvaient faire craindre un bouleversement général des économies, trouvent peu à peu des dénouements favorables par la limitation des cultures et la hausse des prix : le blé, à Chicago, est en un an passé de 96 à 106 cents; le riz, à Londres, de 6 sh. 3 à 7 sh. 5; le coton, à la Nouvelle-Orléans, de 10,90 à 12,47 cents. Partout le nombre des chômeurs a décru. Les déficits budgétaires se sont atténués : s'ils persistent aux Etats-Unis, la charge de la dette par habitant y est si insignifiante que l'emprunt s'y peut encore perpétuer sans danger.

Une certaine stabilité a même paru gagner les monnaies. La dévaluation belge n'a pas contaminé les pays du bloc-or, et, malgré bien des attaques, le franc suisse et le florin ont conservé leur parité. Résistant à tout entraînement démagogique, le dollar n'a point sensiblement varié de cours, et son maintien au niveau depuis longtemps fixé a été obtenu par les procédés les plus conformes à une tradition orthodoxe. Si le noyau réduit des monnaies rattachées à l'or a perdu la lire — pour des raisons d'ailleurs étrangères à la technique financière — le rouble s'y est adjoint, témoignant que la nécessité d'une monnaie immuable s'impose même à ceux qui nient la possibilité du régime capitaliste.

Tout ainsi semblait affirmer, il y a quelques mois, que la crise pourrait finir en 1936 hors de nos frontières.

La France, hélas, a jusqu'ici échappé à ces vues optimistes : aucune amélioration profonde ne s'est dessinée dans notre pays. Mais, comme on ne saurait davantage relever dans l'évolution de notre économie, au cours de 1935, des symptômes de notable aggravation, c'est par un relatif équilibre que se caractérise, dans le domaine de la production, l'année qui vient de s'écouler. Cet équilibre se marque par la faiblesse des fluctuations d'indices généraux tels que ceux des prix de gros et de la production industrielle : le premier était à 350 en janvier et à 354 en décembre; quand au second, il a varié, dans le même temps, de 93 à 95. Les courbes des faillites, de la consommation de houille, des recouvrements de la taxe sur le chiffre d'affaires montrent également que 1935 a été, en définitive, un palier dans le mouvement de chute qui se poursuivait depuis 1930, peut-être le palier qui précède le mouvement de hausse. Même notre commerce extérieur, objet de tant de craintes, paraissait étale : si la diminution du total des valeurs s'inscrivait à 11,06 % du chiffre de l'année précédente, en poids la diminution n'atteignait que 4 %; encore cette diminution ne portait-elle que sur les importations, les exportations marquant une légère mais nette tendance à la hausse.

Il n'y a d'ailleurs, dans cette stabilité de l'industrie française, qu'une orientation générale, et qui a plus ou moins prédominé suivant les branches d'activité. Certaines ont continué de s'affaiblir. Compromis pour longtemps par des exagérations à courte vue, le bâtiment ne se relève pas : à Paris, il n'a été délivré en 1935 que 799 autorisations de bâtir contre 1.382 en 1930, plus de 2.000 en 1913. Gênées par les importations ou par des concurrences nouvelles, l'industrie du bois ni celle du meuble ne trouvent de débouché. Les industries extractives maintiennent avec peine les chiffres de 1934.

La tendance est opposée pour les textiles, les cuirs et peaux, les métaux non ferreux, les produits chimiques. Les statistiques de wagons chargés s'inscrivent, d'une année sur l'autre, en une diminution de plus en plus faible, dont nous savons qu'elle se changera, au début de 1936, en une augmentation. Le nombre des chômeurs marque en fin d'année, par rapport à 1934, une progression saisonnière qui ne cesse de s'atténuer.

Sans doute, des industries ou des commerces ont pu bénéficier de commandes de l'Etat, être favorisés par l'exécution de grands programmes; mais ces commandes ou ces programmes n'ont pas atteint des montants assez élevés pour exercer une action déterminante. Ils étaient même trop faibles pour compenser les diminutions de pouvoir d'achat qui résultaient des décrets-lois, et que l'économie française a supportées avec une résistance que n'osaient prévoir les plus optimistes.

C'est, au vrai, notre agriculture dont la situation s'est le plus favorablement orientée. Des mesures de soutien législatives ou réglementaires sont venues en aide aux producteurs de blé et de vin, ont assaini les marchés de la résine, de la viande, du lait, des alcools. Grâce à ces interventions, grâce aussi à une moindre clémence des éléments, des stocks se sont résorbés, et des problèmes irritants, qui pouvaient devenir angoissants, se poseront peut-être demain avec moins d'acuité. Mais ils ne seront résolus que si une meilleure organisation du crédit aux agriculteurs — à laquelle les Banques, guidées et aidées par la Banque de France, devront naturellement s'efforcer — régularise les ventes dans le courant d'une même campagne et surtout si les masses paysannes se résolvent, par une discipline corporative et volontaire, à corriger les conséquences, qui dureront longtemps, d'une imprudente politique de monoculture.

Tout bien pesé, quels que soient nos impressions ou nos espoirs, 1935 n'en demeure pas moins notre cinquième année de crise : cinq années qui ont, peu à peu, appauvri la collectivité française.

Cet appauvrissement s'est traduit par une difficulté, croissante pour l'Etat, d'ajuster la recette à la dépense. Succédant à ceux qu'on avait poursuivis depuis 1932, nombreux sont les efforts qui ont été tentés pour équilibrer un budget obstinément en déficit. Ces efforts ont coûté en 1935 la vie à plusieurs gouvernements succombant à l'impopularité qui s'attache en tous pays aux mesures de déflation. Car si la limitation de la dépense se supporte, puisqu'elle ne touche que l'avenir, la réduction de la dépense ne va pas sans de lourds sacrifices : en 1935 comme en 1934, elle n'a pu se réaliser que par une procédure exceptionnelle, nécessairement hâtive. De là vient que certains textes des décrets-lois ont pu surprendre et ont dû être corrigés, que des mesures trop systématiques ont pu aller à l'encontre du but poursuivi.

Mais aucune critique ne prévaut contre la grandeur de l'œuvre accomplie, aussi bien pour l'essentiel que pour l'accessoire, car non seulement le redressement budgétaire est — si l'on exclut des dépenses anormales — réalisé, mais on a rajeuni heureusement un ensemble de dispositions qui n'étaient plus adaptées au rythme de la vie moderne.

Les difficultés financières de l'Etat, les solutions que le problème économique et budgétaire a reçues dans certains pays jusque là fidèles à l'étalon-or, l'inquiétude née des

vicissitudes de la politique intérieure et extérieure ont fait que l'allure du marché monétaire et du marché financier a, en 1935, été en contraste violent avec cette stabilité que nous avons notée dans la production. A diverses reprises, le franc français a été l'objet de vives pressions, et le stock d'or de la Banque de France qui, au 4 janvier 1935, dépassait 82 milliards de francs, n'était plus, au 3 janvier 1936, que très légèrement supérieur à 65 milliards, soit, par rapport au montant des billets en circulation, un pourcentage de couverture ramené de 80,72 % à 71,08 %, mais ce pourcentage reste très supérieur à ceux que l'on jugeait normaux avant la guerre, double de celui qu'a prévu la loi monétaire du 25 juin 1928 et il dépasse de 50 % celui de la Banque d'Angleterre.

Cette diminution de notre encaisse — qu'au moment où se gonflait notre réserve métallique tous les techniciens avaient prévue — n'a pas été sans émouvoir parfois l'opinion ; elle n'a pas un instant troublé notre institut d'émission. En dehors du concours que lui ont prêté, dans une heureuse solidarité, d'autres instituts d'émission, en dehors des restrictions exceptionnelles de crédits, que, sur sa demande et pour déjouer des manœuvres spéculatives évidentes, nous avons, comme les autres établissements, imposées à notre clientèle, en dehors enfin de la suppression des avances sur lingots, le Gouvernement de la Banque de France a sagement jugé que les mesures coercitives les plus brutales seraient les plus nuisibles au maintien du franc, et qu'aucune défense utile n'existait hors de l'application souple mais scrupuleuse des procédés traditionnels. Il a, à plusieurs reprises, haussé le taux d'escompte, allant même par deux fois jusqu'à 6 %. Bien entendu, la lourde surcharge imposée de la sorte à des entreprises déjà affaiblies par une longue dépression a été toute passagère : dès qu'une détente se manifestait sur le marché monétaire, la Banque de France revenait à des taux moins élevés. Mais le trouble des esprits a fait que ces périodes de détente ont, en 1935, été relativement brèves. Ainsi, et quelque paradoxal que cela puisse paraître pour une période de crise, 1935 a été une année d'argent cher et rare.

De cette rareté, le commerce de banque a, comme il est naturel, subi le contre-coup : tous les établissements bancaires ont vu s'amenuiser les ressources mises à leur disposition par leur clientèle; ainsi se sont trouvées annihilées les conséquences favorables que — suivant des calculs simplistes — les banques auraient pu espérer de la hausse des taux. Vivant du crédit, elles ont, en réalité, besoin de stabilité et de calme; aussi les périodes agitées, durant lesquelles les capitaux inquiets se retirent de la circulation, ne leur sont-elles jamais propices. C'est d'ailleurs au cours de ces périodes que les banques perçoivent nettement leur étroite solidarité. Egalement atteintes par les remous d'une opinion publique qui cherche toujours de nouveaux aliments à ses craintes, elles sentent alors tout le prix de cette politique à la fois si haute et si avisée à laquelle nos confrères anglais doivent une enviable liberté d'action.

Plus que jamais, d'ailleurs, le système bancaire britannique, par sa perfection et sa souplesse, donne aujourd'hui matière à de salutaires réflexions. Il serait souhaitable que ces réflexions fissent clairement discerner la cause essentielle de la force de ce système, à savoir la stabilité du dépôt. C'est la précarité des fonds mis à sa disposition qui paralyse le banquier et le réduit soit à l'impuissance, soit, du moins, à l'impossibilité d'engager toutes les sommes que réclameraient parfois les besoins du pays. On dira peut-être que c'est là question d'habitudes presque héréditaires et que le français moyen est fidèle au billet de banque, comme au bas de laine. Sans doute, avoir un compte en banque, user du chèque, sont choses naturelles en Angleterre et choses presque héroïques en France, tant on s'est appliqué, aussi bien dans certaine littérature que dans certaines polémiques, à jeter la suspicion sur tout ce qui touche à notre activité. Fâcheuse incompréhension des établissements bancaires que celle de ceux qui les croient partisans de manipulations monétaires, d'argent cher, de baisse des rentes, de restrictions de crédits, de je ne sais quel exclusivisme politique, alors que l'existence même de ces établissements est liée à la confiance des déposants et que cette confiance est liée à une monnaie stable; alors que le succès de leurs placements est lié à la hausse des rentes; alors que la vie des entreprises auxquelles ils prêtent est liée à un minime loyer de l'argent; alors que le soin de leurs profits exige une extension des crédits; alors enfin que leur organisation même — autant que leurs principes — leur interdit de mêler la politique aux affaires et que, loin de songer à provoquer jamais une panique, ils savent qu'ils en seront les premières victimes.

Si l'on veut que nous puissions rendre les services que nous devons, que nous voulons rendre à la collectivité, la réforme de l'Etat devra dissiper de tels malentendus, comme il faudra revoir aussi le rôle respectif de la Banque de France, des établissements de crédit, des organismes publics, mettre fin à cette concurrence officielle, que des voix plus autorisées que la nôtre ont démoncée l'an dernier, et dont l'âpreté fait juger remarquable le concours apporté à l'économie nationale par les banques de notre pays.

Ce concours n'a pas été non plus marchandé à l'Etat, du crédit duquel nous avons, nos confrères et nous, été les plus fermes soutiens. Grâce à l'activité des banques, le Trésor a pu trouver sur le marché les importantes sommes dont il a eu besoin au cours de l'année 1935. Sans doute, les conditions auxquelles les emprunts de l'Etat ont été offerts au public n'ont cessé de s'alourdir. Mais c'est là l'effet d'une crise boursière qui, entre janvier et décembre de l'an dernier, a ramené de 88,9 à 79,1 l'indice des valeurs à revenu fixe et qui, si elle est coûteuse pour l'Etat, rend malheureusement presqu'impossible l'obtention par les entreprises industrielles de fonds à long terme.

Aussi, dans le domaine capitaliste, est-ce avant tout à l'Etat que, par souci de l'intérêt général et par l'effet de la crise, nous avons réservé nos guichets et apporté tous nos soins, pour l'émission des bons du Trésor 4 % à 3,6 ou 10 ans; des obligations 5 % du Trésor pour le financement des programmes de défense nationale; des obligations 5 % des Postes, Télégraphes et Téléphones.

Nous avons également placé les billets de la Loterie Nationale et de la Loterie des Régions Libérées. En ce qui concerne la Loterie Nationale, nous avons cru satisfaire à la fois aux nécessités budgétaires de l'Etat et rendre service aux victimes de la guerre, en mettant nos facultés de placement à la disposition d'une grande association d'anciens combattants.

Les besoins de ressources nouvelles n'ont pas été, en 1935, plus faibles qu'en 1934 pour l'Algérie et pour les colonies : nous avons collaboré aux émissions à 5 % des mois d'avril et d'octobre du Gouvernement Général de l'Algérie, aux emprunts à 5 % de diverses colonies.

La diminution de leurs recettes et la reconstitution de leur matériel ont contraint, comme en 1934, les entreprises de transport de recourir à l'emprunt : nous avons pris

part au placement des obligations 5 % et 5 1/2 % des grands réseaux de chemins de fer, des bons 5 % de la Compagnie Transatlantique, des obligations 5 1/2 % de la Société des Services Contractuels des Messageries Maritimes.

Nous avons participé aussi aux émissions des obligations 5 % du Département de la Seine et de la Ville de Paris, des obligations 5 % de la Ville de Toulon, des obligations 5 % à lots du Crédit National, ainsi qu'à l'émission d'obligations 5 % de la Société Nationale des Chemins de fer belges.

Quelle que soit la dureté des temps, l'activité des émissions privées ne s'est pas totalement arrêtée : parmi les obligations de cette nature que nous avons placées, nous citerons celles de la Compagnie des Eaux et de l'Ozone 5 % garanties par la Ville de Nancy; des Forces Motrices de l'Agout 5 1/2 %; de l'Energie Electrique de l'Isère-Vercors 5 1/2 %; de l'Energie Electrique du Maroc 5 %; de la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage 5 %; l'Emprunt collectif 5 % de la Compagnie Française des Pétroles et de la Compagnie Française de Raffinage. Enfin, nous avons participé aux augmentations de capital de la Compagnie du Gaz de Lyon, de la Compagnie Sud-Electrique, de la Société des Raffineries et Sucreries Say, de la Société Anonyme André Citroën.

Les circonstances que nous avons résumées, qui rendent de plus en plus délicate la tâche des banques, ont imposé à votre Société une politique commerciale de grande circonspection. Nous avons cependant tenu, autant que faire se pouvait et sans rien sacrifier de l'orthodoxie bancaire, à répondre aux demandes légitimes de nos clients. Ainsi s'explique le fait que le chiffre de nos débiteurs au 31 décembre 1935 n'ait marqué aucune régression sur celui de notre bilan au 31 décembre 1934. Ainsi s'explique également l'augmentation de nos crédits par acceptations. Grâce à cette politique de libérale prudence, grâce aussi à la stabilité dont l'économie française a fait preuve durant l'année qui vient de se clore, nos statistiques ne nous révèlent, dans notre activité commerciale, aucun ralentissement par rapport à 1934. Le mouvement de nos caisses, le chiffre des remises en papier commercial qui nous ont été faites par notre clientèle apportent, sur ce point, des données aussi nettes que satisfaisantes.

L'aide que nous avons prêtée à l'économie française s'est étendue à l'agriculture aussi bien qu'au commerce et à l'industrie. Le rôle élargi donné aux coopératives agricoles par la législation sur le blé et le vin, nous a permis de participer à des opérations de crédit dont la mévente des produits du sol a fait apprécier l'intérêt.

De même, nous n'avons pas marchandé notre concours à la mobilisation des créances que beaucoup d'industriels avaient sur l'Etat. Il est toutefois regrettable que de pareilles opérations se heurtent à des règlements si compliqués qu'elles en deviennent aléatoires. L'arbitraire qui préside à la réception des objets fabriqués, les retards successifs apportés à l'apurement des comptes, les changements continuels que l'Etat impose à ses fournisseurs, même en cours de fabrication, sont autant de motifs qui écartent de plus en plus les banquiers d'une activité qui devrait cependant les intéresser au premier chef. Il suffirait d'un peu plus de discipline, d'une plus claire discrimination entre l'Etat-client et l'Etat-puissance publique, pour rendre à ces opérations tout l'attrait qu'elles devraient avoir pour le commerce de banque.

Quels qu'aient été, en 1935, les efforts et l'ingéniosité de tous pour développer nos profits, la persistance de la crise nous a conduits à poursuivre le travail de réorganisation administrative et de compression des frais généraux dont nous vous avons entretenus lors de votre dernière Assemblée.

Non seulement, ainsi qu'on vous l'indiquait, le budget de 1935 a été fixé à des chiffres très inférieurs à ceux du budget de 1934, mais les dépenses effectives ont été, en toute occasion, si rigoureusement surveillées qu'elles n'ont pas atteint nos prévisions. Nous espérons terminer, avant la fin de l'année, le travail de centralisation administrative entrepris il y a deux ans en province; et nous attendons de ce parachèvement tant une nouvelle réduction de nos dépenses qu'un fonctionnement plus rationnel de nos services.

Nous arrivons cependant à la limite d'un tel effort. D'une part, la compression des effectifs — ramenés à moins de la moitié des effectifs de la Banque Nationale de Crédit — ne saurait être accentuée en province sans qu'il soit porté atteinte à l'activité et à la production même de nos sièges. D'autre part, il reste dans les frais généraux une part incompressible : on vous citait, il y a un an, les impôts; ils constituent cette année encore près de 14 % de l'ensemble de nos dépenses. Lorsque l'on supporte de telles charges, combien peut-être il faut regretter que les gouvernements n'aient pas apporté le même courage, la même hardiesse, dans la déflation fiscale que dans la déflation budgétaire.

Une telle déflation nous eût été d'autant plus agréable que nous n'avons pas voulu réduire les émoluments de nos agents. Tenant compte de ce qu'en 1932 ils ont été engagés à des traitements qui n'atteignaient pas ceux des autres Etablissements, nous avons décidé de les maintenir, considérant que des abattements généralisés et uniformes ne se justifient que lorsque l'équilibre, la vie même de l'entreprise — toute autre compression étant faite — l'exigent.

Nous persévérons dans cette attitude, afin que se fortifie dans tout notre personnel, par un sentiment indispensable de sécurité matérielle, une ardeur et un dévouement que n'ont ralenti aucun rajustement, aucune compression — quelque démoralisants qu'ils soient toujours. Que tous nos agents sachent que nous construisons cette maison pour qu'elle soit la leur comme la nôtre, avec le désir le plus vif de donner à chacun le moyen d'affirmer ses mérites et de se montrer digne d'assumer de plus lourdes responsabilités.

M. le Commissaire aux comptes commentera devant vous notre bilan au 31 décembre 1935. Nous n'empièterons pas sur sa tâche.

Ce bilan fait ressortir pour l'année écoulée un bénéfice de....	Fr. 6.144.980,04
contre Fr. 5.457.691,85 en 1934. Compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent, soit	Fr. 3.093.662,02
le solde disponible du compte Profits et Pertes s'élève à.....	Fr. 9.238.642,06

que nous vous proposons de répartir de la façon suivante :

Report...		Fr. 9.238.642,06
Réserve légale : 5% du bénéfice de l'exercice, soit Fr.	307.249	
Distribution d'un dividende de 20 francs par action, sur lequel un acompte de 10 francs a été mis en paiement le 15 novembre 1935..... Fr.	4.000.000	
		4.307.249 »
Reste		Fr. 4.931.393,06
sur lesquels nous vous proposons de prélever..... à affecter à la réserve extraordinaire.		Fr. 3.000.000 »
Le reliquat, soit ..... serait reporté à nouveau.		Fr. 1.931.393,06

Si vous acceptez nos propositions, le solde du dividende, soit 10 francs par action, sera mis en paiement, sous déduction des impôts, le 15 mai prochain.

Des changements importants ont affecté la composition de votre Conseil.

Nous avons dû accepter le départ de notre Président, M. Albert BUISSON. Lorsqu'en l'hiver 1931-1932, M. FLANDIN, alors Ministre des Finances, lui demanda, au nom du Gouvernement, de prendre en mains non seulement la direction, mais la création d'un établissement qui pût succéder à la Banque Nationale de Crédit, M. Albert BUISSON invoqua, pour écarter cet honneur, tous les arguments : la charge si lourde du Tribunal de Commerce de la Seine, dont il devait demeurer le Président jusqu'à la fin de 1934, les nombreuses affaires industrielles qu'il dirige, ses absorbantes occupations. Rien ne put empêcher qu'on lui confiât une tâche pour laquelle chacun le jugeait seul qualifié et qu'il a remplie du 18 avril 1932 au 18 décembre 1935. Avant d'être le Président de cette maison, il en a été le fondateur. Il a passé les accords avec la Liquidation de la Banque Nationale de Crédit et le Ministère des Finances; il a constitué le capital; il a choisi, avec quelle perspicacité, l'état-major. Puis, par un travail acharné, en y risquant même sa santé, il fit vivre et prospérer le nouvel établissement — quelle œuvre difficile en temps de crise — gagnant par l'autorité de son nom les clients et les amitiés, imposant avec sa vaste expérience, faite de sagesse et d'audace, les méthodes traditionnelles et novatrices à la fois qui nous ont donné la sécurité et le succès.

Mais la présence de M. Albert BUISSON à la tête de notre établissement ne pouvait être durable; dès l'heure où il avait cédé aux instances du Gouvernement, il avait précisé lui-même combien il voulait que sa mission fût temporaire. D'autres soucis le préoccupaient, et tout le réclamait : ses affaires personnelles qu'il avait, dans l'intérêt général, négligées, et les grandes Industries chimiques qui, de plus en plus, reconnaissaient en lui un chef capable de mener une haute politique de concentration intérieure et d'expansion internationale.

Quelle qu'ait été notre insistance, M. Albert BUISSON a donc tenu, à notre Conseil de décembre, à nous faire ses adieux. Si nous n'avons pu discuter sa décision, nous lui avons du moins demandé d'accepter ce titre de Président d'honneur qui maintient, entre lui et nous, un lien hélas bien faible, et témoigne de notre part d'une reconnaissance et d'un respect que le temps ne peut que grandir.

Pour lui succéder à la Présidence de notre Conseil, nous avons fait choix de M. Erik HAGUENIN, entré parmi nous, comme Vice-Président délégué, le 1er avril 1935 et dont notre précédent rapport vous a dit ce que nous savions, et ce que nous attendions de lui.

Pour succéder d'autre part à M. Albert BUISSON, au siège d'Administrateur que son extrême délicatesse lui interdisait de conserver, quelle autre désignation pouvions-nous faire que celle de M. Alfred POSE, Directeur général, depuis l'origine, de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie. Dès le jour où M. Albert BUISSON l'a choisi, M. POSE a consacré à notre maison tout son temps, toute son activité, toutes ses forces. Travailleur infatigable, son énergie a galvanisé, à tous les rangs de la hiérarchie, tous ses collaborateurs; par sa pensée forte, par son action rapide, il a su faire grandir avec solidité et hardiesse l'organisme dont il était, dont il sera toujours le précieux animateur.

Lorsqu'au mois de juillet dernier, M. P.-E. DALBOUZE, désigné pour la présidence de la Chambre de Commerce de Paris, nous a fait valoir que ses nouvelles fonctions l'empêcheraient, à son grand regret, de poursuivre la collaboration si précieuse qu'il nous avait accordée comme Commissaire aux Comptes depuis notre fondation, nous avons dû acquiescer à son désir. Mais nous ne pouvions songer à laisser s'éloigner de nous un homme dont la réussite personnelle, le rôle important dans la métallurgie française, la haute autorité morale sont reconnues de tous et dont la présence est un honneur pour notre maison : nous l'avons appelé à siéger parmi nous.

Nous vous demandons de vouloir bien ratifier ces nominations.

Nous vous demandons également de bien vouloir donner quitus de leur gestion à M. Albert BUISSON, et à M. Emile SEGARD qui, pour des raisons de santé, nous a, comme on vous l'a annoncé l'an dernier, quittés au mois de mars 1935.

Vous aurez aussi à désigner pour l'exercice en cours vos Commissaires, ou plutôt votre Commissaire aux Comptes; car, attendant que soient précisées par un règlement d'administration publique les attributions des commissaires aux comptes, nous vous proposerons de désigner un seul commissaire. Nous vous signalons que le seul de nos commissaires aux comptes qui, par suite de la démission de M. P.-E. DALBOUZE, demeure en fonctions, est M. S. BIEUVILLE, et qu'il est rééligible.

Vous aurez enfin à renouveler à vos administrateurs l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867. Durant l'exercice écoulé, il n'a été fait usage de cette autorisation que pour les opérations normales et courantes de votre Société, opérations dont les résultats sont compris dans les comptes que nous soumettons à votre approbation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1935

ACTIF

Espèces en Caisse, Banque de France et Trésor Public .. .. Frs	185.379.217,79
Avoirs dans les Banques et chez les Correspondants.	419.511.980,22
Portefeuille Commercial, B. D. N. et Bons du Trésor	1.517.165.336,16
Coupons à encaisser	65.038.850,30
Reports	15.041.280 »
Comptes Courants	637.726.425,10
Débiteurs par Acceptations	55.411.267,19
Portefeuille Titres	8.525.817,15
Immeubles, Installations, Matériel et Divers..	18.500.000 »
Comptes d'Ordre	24.621.166,08
Acompte sur Dividende 1935.	2.000.000 »
TOTAL.. .. .. Frs	2.948.921.339,99

PASSIF

Comptes courants et Comptes de Chèques .. .. Frs		2.565.598.596,05
Bons à échéance fixe..		176.267.000 »
Acceptations et Créditeurs par Acceptations.		55.411.267,19
Comptes d'Ordre		36.758.825,92
Capital		100.000.000 »
Réserve légale		647.008,77
Réserve extraordinaire..		5.000.000 »
Profits et Pertes :		
Report à nouveau Exercice 1934 .. .. Fr.	3.093.662,02	
Résultats Exercice 1935	6.144.980,04	
		9.238.642,06
TOTAL.. .. .. Frs		2.948.921.339,99

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice 1935

Messieurs les Actionnaires,

Aux termes de la Quatrième Résolution de votre Assemblée Générale du 17 avril 1935, vous avez nommé M. DALBOUZE et moi-même Commissaires aux Comptes, chargés de dresser et de vous soumettre le rapport prévu par la Loi.

M. DALBOUZE ayant été appelé au sein du Conseil d'Administration, j'ai, seul, l'honneur de me présenter devant vous, pour vous rendre compte de cette mission.

Vous savez que l'un des décrets-lois du 8 août 1935 a apporté diverses modifications aux articles 32 à 34 de la loi du 24 juillet 1867, concernant les attributions et le choix des Commissaires aux Comptes.

Les dispositions nouvelles permettront notamment aux Commissaires de prendre des contacts plus suivis avec la Société. Elles sont applicables dès l'exercice 1936 de votre Banque, sauf en ce qui concerne les mesures spéciales aux entreprises faisant appel à l'Epargne publique, qui lui seront applicables à partir de l'exercice 1937. Le présent rapport, concernant 1935, est donc établi sur la base des textes anciens.

Comme précédemment, j'ai trouvé, auprès des services de la Société, toutes facilités pour procéder à mon contrôle. Les documents comptables ayant été mis à ma disposition dans les délais légaux, j'ai procédé à l'examen général du bilan qui vous est soumis et, par voie de sondages, à de nombreuses vérifications de détail. J'ai enfin tenu à prendre contact en province avec l'un des organismes qui ont été créés pour décharger les sièges de certaines besognes administratives et comptables; leur fonctionnement s'annonce comme excellent et leurs résultats devront être efficaces.

L'ensemble des vérifications auxquelles j'ai procédé m'a permis de constater que le bilan qui vous est soumis est en exacte concordance avec la comptabilité sociale.

Le total de ce bilan reste voisin de 3 milliards et se chiffre à	Fr.	2.948.921.339,99
A l'ACTIF, les sommes disponibles ou facilement réalisables s'inscrivent pour un total de ..... comprenant :	Fr.	2.202.136.664,47
Espèces en caisse, à la Banque de France, ou au Trésor Public	Fr.	185.379.217,79
Avoirs dans les Banques, chez les correspondants, agents et coulissiers	Fr.	419.511.980,22
Portefeuille commercial, B. D. N. et Bons du Trésor	Fr.	1.517.765.336,16
Coupons à encaisser	Fr.	65.038.850,30
Reports	Fr.	15.041.280 »
Ensemble.....	Fr.	2.202.136.664,47

contre Fr. 2.452.535.000 en chiffres ronds fin 1934.

L'existence matérielle, au 31 décembre 1935, des éléments d'actif ci-dessus qui le comportent, est constatée par des procès-verbaux de vérification qui m'ont été représentés. Le montant des avoirs en Banque est, comme d'usage, attesté par les extraits de comptes des Correspondants.

Les Comptes Courants ressortent, après déduction des amortissements pour créances douteuses, à ..... en augmentation de Fr. 12.538.000 sur 1934.	Fr.	637.726.425,10
Le total des sommes disponibles ou facilement réalisables, soit	Fr.	2.202.136.664,47
et des avances consenties sous forme de comptes courants divers, soit	Fr.	637.726.425,10
ressort à	Fr.	2.839.863.089,57

En face de ces éléments, le PASSIF exigible s'établit comme suit :

— Comptes courants et Comptes de chèques ..... Fr. 2.565.598.596,05
contre Fr. 2.782.465.000 fin 1934.

— Bons à échéance fixe, c'est-à-dire Bons à terme et Bons de Caisse ..... Fr. 176.267.000 »
contre Fr. 187.404.000.

Ensemble ..... Fr. 2.741.865.596,05

contre le total précédent de..... Fr. 2.839.863.089,57
soit — malgré le resserrement de caractère général, accusé par les dépôts de fonds — un excédent à l'Actif de..... Fr. 97.997.493,52

Les « Débiteurs par acceptations » s'inscrivent à l'Actif pour Fr. 55.411.267,19

Ce poste a sa contrepartie au Passif dans la rubrique « Acceptations et Créditeurs par Acceptations » d'un montant égal.

Le « Portefeuille Titres », sans changement appréciable, s'élève à ..... Fr. 8.525.817,15

Le poste « Immeubles, Installations, Matériel et Divers », s'est accru de la valeur des aménagements et transformations effectués dans les sièges, et du prix des nouvelles acquisitions de matériel mécanographique. Après amortissement, il s'inscrit à l'actif pour le montant de..... Fr. 18.500.000 »

Les comptes d'ordre, dont j'ai examiné la composition détaillée, figurent respectivement à l'Actif pour..... Fr. 24.621.166,08
et au Passif pour ..... Fr. 36.758.825,92

Ils comprennent notamment :

— D'une part, diverses souscriptions en cours, l'économat, des loyers d'avance, des écritures à répartir entre les Sièges ou comptes à régulariser,

— D'autre part, des provisions pour frais à payer et surtout le montant des réescomptes divers.

Le Capital est toujours sans changement ..... Fr. 100.000.000 »

Enfin, outre la Réserve Légale qui se monte à..... Fr. 647.008,77
il a été constitué, conformément aux décisions de votre précédente Assemblée générale, une Réserve Extraordinaire d'un montant de..... Fr. 5.000.000 »

Le solde bénéficiaire du compte de PROFITS ET PERTES comprend :

Le report à nouveau de l'exercice 1934, soit..... Fr. 3.093.662,02
et le bénéfice net de l'exercice 1935 qui ressort, amortissements déduits, à ..... Fr. 6.144.980,04

Ensemble ..... Fr. 9.238.642,06

Il vous est proposé de le répartir comme suit :

5 % à la Réserve légale	Fr.	307.249 »
Dividende de 4 % au Capital	Fr.	4.000.000 »
Réserve Extraordinaire	Fr.	3.000.000 »
Report à nouveau	Fr.	1.931.393,06
Total égal	Fr.	9.238.642,06

Je vous propose, Messieurs, d'approuver les comptes de ce troisième exercice, tels qu'ils vous sont présentés, et de ratifier les propositions qui vous sont faites par votre Conseil d'Administration en ce qui concerne l'affectation du solde bénéficiaire qui a déjà permis la distribution de l'acompte de dividende de 2 millions de francs porté à l'actif du Bilan.

Paris, le 16 mars 1936.

Le Commissaire aux Comptes :
Signé : S. BIEUVILLE.

RÉSOLUTIONS

Première Résolution

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes du troisième exercice social, arrêtés au 31 Décembre 1935, tels qu'ils sont présentés.

Deuxième Résolution

L'Assemblée fixe à 4 % (soit 20 francs par titre), le dividende des actions pour l'exercice 1935.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 15 Mai 1936, sous déduction des impôts et de l'acompte de Fr. 10, payé le 15 Novembre dernier.

Elle décide, en outre, de prélever, sur le solde bénéficiaire du compte de Profits et Pertes, une somme de Fr. 3.000.000 à porter au fonds de Réserve Extraordinaire.

Troisième Résolution

L'Assemblée donne quitus de leur gestion à MM. Albert BUISSON et Émile SEGARD, Administrateurs démissionnaires au cours de l'exercice.

Quatrième Résolution

L'Assemblée ratifie la nomination, comme Administrateurs de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie, de MM. Pierre DALBOUZE et Alfred POSE.

Cinquième Résolution

L'Assemblée nomme, pour exercer les fonctions de Commissaire jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 1936, M. Socrate BIEUVILLE, lequel fera à cette Assemblée le rapport sur les comptes dudit exercice.

Elle fixe sa rémunération à dix mille francs.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs les autorisations prévues à l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867 et ratifie, en tant que de besoin, les opérations faites par eux avec la Banque, soit en leur nom personnel, soit comme Administrateurs, Directeurs ou Gérants d'autres Sociétés.

LISTE DES SIÈGES
DE LA
BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

(46 SUCCURSALES - 250 AGENCES - 413 BUREAUX PÉRIODIQUES)

AGENCES A PARIS ET EN BANLIEUE :

AGENCE CENTRALE, 16, Boulevard des Italiens 9e.
AUTEUIL, 120, Rue Lafontaine 16e.
BARBÈS, 3, Boulevard Barbès 18e.
BOURSE, 13, Place de la Bourse 2e.
CHAMPS-ÉLYSÉES, 37, Aven. des Champs-Elysées 8e.
PLACE CLICHY, 80, Rue de Clichy 9e.
ÉTIENNE-MARCEL, 44, Rue Etienne-Marcel 2e.
GAMBETTA, 2, Place Gambetta 20e.
GARE DE LYON, 20, Rue de Lyon 12e.
GARE MONTPARNASSE, 169, Rue de Rennes 6e.
GARE DU NORD, 138, Rue La Fayette 10e.
GOBELINS, 77, Avenue des Gobelins 13e.
GRANDE-ARMÉE, 52, Av. de la Grande-Armée 17e.
JOUFFROY, 77, Rue Jouffroy 17e.
LA BOÉTIE, 27, Rue La Boétie 8e.
NATION, 3, Place de la Nation 11e.
AVENUE D'ORLÉANS, 53, Avenue d'Orléans 14e.
PASSY, 14, Rue de Passy 16e.
Bld SAINT-GERMAIN, 133, Boul. Saint-Germain 6e.
SAINT-LAZARE-HAUSSMANN, 73, Bd Haussmann 8e.
SÉBASTOPOL, 45, Boulevard Sébastopol 1er.
TERNES, 9, Place des Ternes 17e.
TRINITÉ, 1, Rue de Clichy 9e.
TURENNE, 109, Rue de Turenne 3e.
VAUGIRARD, 148, Rue Lecourbe 15e.
VICTOR-HUGO, 168, Avenue Victor-Hugo 16e.
VILLETTE, 30, Rue de Flandre 19e.
VOLTAIRE, 18, Boulevard Voltaire 11e.

AUBERVILLIERS, 10, Avenue de la République, Aubervilliers.
IVRY-SUR-SEINE, 18, Rue de la Mairie, Ivry-sur-Seine.
LEVALLOIS, 66, Rue du Président-Wilson, Levallois-Perret.
MONTREUIL-SOUS-BOIS, 41, Boulev. Rouget-de-l'Isle, Montreuil-sous-Bois.
NEUILLY-ROULE, 102, Avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.
PANTIN, 75, Rue de Paris, Pantin.

SUCCURSALES ET AGENCES EN PROVINCE :

ALBI
ALTKIRCH
AMBOISE
AMIENS
ANGERS
Angers-la-Doutre
ANGOULÊME
ANNONAY
APT
ARCIS-SUR-AUBE
ARGENTON-SUR-CREUSE
ARRAS
AUBIGNY-SUR-NÈRE
AUDINCOURT
AUXERRE
AVALLON
AVIGNON
AVRANCHES
BAR-SUR-AUBE
BAR-SUR-SEINE
BARR
BAUGÉ
BAYONNE
BAZAS
BEAUNE
BELFORT
BELLEVILLE-SUR-SAONE
BENFELD
BERNAY
BESANÇON
Besançon-Les Chaprais
BÉZIERS
BISCHWILLER
BLOIS
BOHAIN
BOLBEC
BORDEAUX
Bordeaux Saint-Genès
— Tivoli
— Victor-Hugo
BOURBONNE-LES-BAINS
BOURGES
BRIEY
BRUYÈRES
CAEN
CAGNES-SUR-MER
CAMBRAI
CANNES
CARCASSONNE
CARPENTRAS
CASTELNAUDARY
CASTRES
CAUDRY
CAVAILLON
CERNAY
CHABLIS
CHALON-SUR-SAONE
CHARLEVILLE
CHARTRES
CHATEAU-GONTIER
CHATEAUROUX
CHATEAU-THIERRY
CHATILLON-SUR-SEINE
CHAUNY
CHÉNÉRAILLES
CHOLET
CLAMECY
CLERMONT-FERRAND
COGNAC
COLMAR
COMMENTRY
CORBEIL
CORBIGNY
CORNIMONT
COURS
CRAON
DAX
DELLE
DIEPPE
DIEULEFIT
DIJON
DINAN
DOLE
DOUAI
DOUÉ-LA-FONTAINE
DREUX
DUNKERQUE
ELBEUF
ÉPINAL
ESTAIRES
ÉVREUX
FÉCAMP
FIRMINY
FONTAINEBLEAU
FORBACH
FOUGEROLLES
GAILLAC
GÉRARDMER
GRAULHET
GRAY
GUEBWILLER
HAGUENAU
HAM
HAUBOURDIN
HAYANGE
HENDAYE
ISSOIRE
JEUMONT
JOIGNY
JOINVILLE
JUSSEY
LABASTIDE-ROUAIROUX
LABOUHEYRE
LA CHARITÉ-SUR-LOIRE
LA CHATRE
LA FLÈCHE
LA HAYE-DESCARTES
LA NOUVELLE
LAVAL
LAVELANET
LE HAVRE
Le Havre Rond-Point
LE MANS
LE PUY
LES ANDELYS
LESPARRE
LE THILLOT
LÉZIGNAN
LIBOURNE
LILLE
LIMOUX
LISIEUX
L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
LIVAROT
LONGWY
LONS-LE SAUNIER
LOUVIERS
LURE
LUXEUIL-LES-BAINS
LYON
Lyon Bellecour
— Brotteaux
— Guillotière
— La Fayette
— Tolozan
LYS-LEZ-LANNOY
MANTES GASSICOURT
MARLE-SUR-SERRE
MARSEILLE
Marseille Dugommier
— République
MASEVAUX
MAUBEUGE
MAZAMET
MEAUX
MELUN
METZ
MIGENNES
MIRECOURT
MONTARGIS
MONTBARD
MONTBÉLIARD
MONTE-CARLO
MONTÉLIMAR
MONTEREAU
MONTLUÇON
MONTPELLIER
MORTAGNE
MORTEAU
MOULINS
MULHOUSE
Mulhouse Grand'Rue
NANCY
NANGIS
NANTES
NARBONNE
NEMOURS
NEUFCHATEL-EN-BRAY
NEVERS
NICE
NIMES
NOGENT-SUR-SEINE
ORLÉANS
PAU
PAUILLAC
PÉRONNE
PERPIGNAN
PFAFFENHOFFEN
PITHIVIERS
PLOMBIÈRES-LES-BAINS
PONTARLIER
PONT-AUDEMER
PROVINS
PUISEAUX
RAMBERVILLERS
RAMBOUILLET
REMIREMONT
RENNES
RIBEAUVILLÉ
RIVE-DE-GIER
ROANNE
ROISEL
ROMILLY-SUR-SEINE
ROMORANTIN
ROUBAIX
ROUEN
ROYE
RUEIL
SABLÉ-SUR-SARTHE
SAINT-AIGNAN-SUR-CHER
SAINT-AMAND-MONTROND
SAINT-CALAIS
SAINT-CHAMOND
SAINT-CLAUDE
SAINT-DIÉ
SAINT-ÉLOY-LES-MINES
SAINT-ÉTIENNE
SAINT-FARGEAU
SAINT-FLORENTIN
SAINT-FONS
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT
SAINT-LOUIS
SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE
SAINT-PALAIS
SAINT-QUENTIN
SALINS-LES-BAINS
SARREGUEMINES
SAUMUR
SCHIRMECK
SÉLESTAT
SENONES
SENS
SÈTE
SOISSONS
SOULTZ
STRASBOURG
TARARE
TARBES
THANN
THIERS
THIONVILLE
THIZY
TONNERRE
TOULOUSE
TOURCOING
TOURNON
TOURS
TROYES
VAL D'AJOL
VENDOME
VERSAILLES
VESOUL
VICHY
VIENNE
VIERZON
VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
VILLENEUVE-SUR-YONNE
VILLERS-COTTERETS
YVETOT